

La Boétie, Montaigne & Le contr'un: Réponse à M. P. Bonnefon

1. [Notice](#)

This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online. It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover. Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you. Usage guidelines Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying. We also ask that you:

- + Make non-commercial use of the files We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for Personal, non-commercial purposes.
- + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's System: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + Maintain attribution The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + Keep it legal Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe. About Google

Book Search Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at [http : //books . google . corn/](http://books.google.com/)

A propos de ce livre Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne. Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public. Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains. Consignes d'utilisation Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées. Nous vous demandons également de: + Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial. + Ne pas procéder à des requêtes automatisées N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de

travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile. + Ne pas supprimer l'attribution Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas. + Rester dans la légalité Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère. À propos du service Google Recherche de Livres En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse] ht tp : //books .google . corn

The text on this page is estimated to be only 9.00% accurate

ARTES SGIENTIA VERITAS

The text on this page is estimated to be only 17.09% accurate

U BOËTÎE, MONTAIGNE & tE CONTE'UN RÉPONSE A M. P.
BONNEFON PAR LE D^{*} ARMAINGAUD Extrait de la Revue Politique
et Parlementaire (Avril 1907) (Sme T I R, a: Gt Hî) \ ■ I Les Mémoires de
l'État de France sous Charles IX sont de 1576 et. non de 1574. — La Boétie
ne peut être Fauteur des parties les. plus significatives à\ Discours de la
señ-vitude volontaire. Cq\ auteur est vraisemblablement Montaigne. —
Montaigne ne peut être blâmé d'en avoir fait un pamphlet contre Henri III.
BORDEAUX IMPRIME HIE CENTHALE Gh. DELMA8 10, rue Saint-
Christoly, 10 1908 y .

The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate

m r4r

\ I 4j LA BOETIE, MONTAIGNE ET LE CONTR'UN

RÉPONSE A M. PAUL BONNEFON « Montaigne sert sous le couvert des autres, des opinions qui, sans cela, eussent fait scandale et peut-être mérité le fagot. » Paul BoMNBPON, Montaigne et se» amis, 1. 1, page 28. L'étude que j'ai publiée il y a quelques mois (1) sur le Discours de la servitude volontaire ^ me vaut une triple bonne fortune. Trois critiques se sont partagé le soin de me réfuter : M. Paul Bonnefon, dans cette Revue (2) ; M. Pierre Villey, agrégé à la Faculté des Lettres de Paris, dans la Revue d'Histoire littéraire de la France (3) ; M. F. Strowski, dans la Revue philomathique de Bordeaux (4). Je répondrai ici au premier, en examinant les objections qu'il fait aux deux termes que comprend ma thèse, et qui ont trait, l'un à l'objet, l'autre à l'auteur des parties les plus importantes du Contr'un. (1) Bévues politique et pa/rle^ntaire, n^* de mars et mai 1906. (2) Bévues politique et pa/rlementcùrej n<> de janvier 1907. (8) Bévues cPHistoire littéraire de la France^ n^ d'octobre-décembre 1906 (parus en février 1907). (4) Fascicule de février 1907. Q

4 ^^mM e ;i l u r — 4 — I J'ai soutenu que le Discours de la servitude volontaire, publié en 1574-76, est un pamphlet contre Henri de Valois, successivement duc d'Anjou, roi de Pologne et roi de France. Si cela est vrai, La Boétie étant mort sept ans avant qu'Henri ne fût lieutenant général du royaume, dix ans avant qu'il ne fût roi de Pologne, onze ans avant qu'il ne fût roi de France, cette partie au moins du discours ne peut pas avoir été composée par lui. L'exercice de rhétorique qu'il a écrit à Vâge de seize ans a pu servir d'occasion, de cadre ; mais il a été profondément remanié et est devenu un manifeste politique, mis au point postérieurement à la Saint-Barthélémy. A [appui de cette opinion, je crois avoir établi que le portrait du tyran tracé par Tauteur est le portrait d'Henri de Valois! Je l'ai reconnu à cinq traits caractéristiques : comme le tyran du Contr'un, Henri n'est ni un Hercule, ni un Samson, mais un « hommeau »> ; — comme lui, il est « le plus féminin de la nation » ; — comme lui, il n'a aucun goût pour les « joutes » et « tournois » ; — comme lui, il n'a pu « s'accoutumer à la poudre des batailles » ; — comme lui, I il est « tout empesché de servir vilement la moindre femmelette ». M. Bonnefon veut que le Contr'un soit tout entier de La Boétie. Il ne peut donc admettre que le portrait du tyran soit celui d'Henri de Valois, « Aucun fait, écrit-il, n'autorise d'assurer que le tyran visé par le Contr'un est Henri HI, plutôt qu'un autre prince de son temps. » Des trois premiers traits de la ressemblance (« Thommeau », « le plus féminin de la nation », « non accoustumé au sable !^ des tournois »), il ne dit rien. Pour le quatrième (« non pas accoustumé à la poudre des batailles »), il se borne à rappeler incidemment qu'Henri d*Anjou, dont la mollesse et la lâcheté dès sa rentrée en France en 1574 n'ont jamais été contestées, avait acquis, cinq ans avant, « une répnalio de bravoure à Jarnac, à Moncontour et aussi au siè^e de La Rochelle » (1). Or, j'avais consacré trois pages à établir que cette vaillance n'était qu'une légende. J'avais signalé un fait que Ta vannes, le vrai chef de l'armée, nous dévoile dans ses Mémoires : chaque matin, « il rompait le rideau du duc d'Anjou, J le faisait lever par force ; il lui reprochait s'il n'avait pas honte que ■1 j (1) Au siège de La Rochelle, le duc d'Anjou se distingua précisément J par mn incapacité militaire; Tavannes et Montluc lui reprochaient de il négliger les opérations du siège pour se livrer à une vie molle et dissolue. 3 En dehors des paroles de do Thon, et de celles de Simon du Bois, rappelées dans le texte, la conduit© militaire du duc d* Anjou à La Rochelle suffirait pour

justifier dans un pamphlet le trait : c non accoustumé à la poudre des
bjitailles ».

mam six mille hommes à cheval Tatlendissent devant son logis, et le forçait à être soldat malgré lui ». J'ajoutais que la vérité était connue des catholiques clairvoyants ; que Simon Dubois, lieutenant général à Limoges, dit un jour à de Thou, au moment de l'entrée d'Henri III en France, « que bien des gens ne pensaient pas du roi comme le commun », et que les espérances qu'on avait conçues d'un règne glorieux étaient fondées sur une réputation usurpée. Les protestants n'étaient pas moins bien édifiés. Dans un pamphlet où ils raillent les Polonais d'être venus chercher en France un roi <(qui n'a ni l'encolure, ni la démarche, ni la façon pour répondre en pas une sorte au rang qu'ils l'ont élevé », ce roi et le tyran « qui n'a jamais pu s'accoutumer à la poudre des batailles » semblent bien être le même homme. M. Bonnefon n'essaie même pas de réfuter cette argumentation. Il n'y oppose qu'une dénégation, qu'il me permettra à mon tour de trouver arbitraire. Sur le cinquième trait (« tout empêché de servir vilement à la moindre femmelette »), M. Bonnefon s'en rapporte à M. Villey, lequel remarque que la traduction latine du Réveille-Matin, donnée concurremment avec le texte français, montre le vrai sens de cette phrase. Elle ne veut pas dire que le tyran est incapable d'amour, mais au contraire qu'il est asservi aux femmes. Je répondrai d'abord que la traduction n'a pas été faite par l'auteur, qu'elle est souvent, et spécialement dans le passage qui nous occupe, sensiblement différente de l'original, et qu'en interprétant « tout empêché » à servir vilement à la moindre femmelette par : *impudicæ mulierculx servitio totus addictus*, le traducteur a bien pu, non seulement amplifier le texte (comme il l'a fait par l'introduction du mot *impudicæ*), mais encore le fausser. Je me désintéresse d'ailleurs de ce débat philologique (1). Quelle que soit l'interprétation que l'on adopte, le trait s'adapte à Henri de Valois. Si vous traduisez « tout empêché de servir » par incapable de servir, l'allusion s'adresse à la faiblesse génitale du jeune prince, que toute la Cour connaissait, qu'affirmait l'ambassadeur vénitien Morosini dans une lettre à son gouvernement, en date de septembre 1573 (2), et dont le nonce écrivait en 1574 : « Lorsque ce prince faible et luxurieux passe une nuit ou deux avec une femme, il reste huit jours au lit. » Si vous traduisez par tout occupé à..., tout absorbé par le soin de..., la qualification s'applique encore à Henri de Valois, et peut-être même avec plus de précision. Pendant qu'il était duc d'Anjou et lieutenant général du royaume, il passait une grande (1) J'ai développé ce point dans le tirage à

part de mes premiers articles ; j'en avais envoyé la brochure à M. Bonnefon, en le priant de tenir compte des modifications que j'y avais introduites. (2)
Alberi, Belazioni di Morosini, série I, vol. VI, p. 262. ••

— 6 — partie de ses journées dans l'intimité des filles d'honneur de Catherine de Médicis, véritables filles de joie, choyé par l'escadron volant dont cette reine profondément perverse avait grand soin de s'entourer, et qu'elle traînait partout avec elle dans ses déplacements, pour corrompre les jeunes princes, ses fils et ses neveux, les amollir et n'avoir plus à compter avec eux. Il aimait à les habiller, à les attifer, à leur rendre les services d'une femme de chambre. Dans une relation adressée à Philippe II en 1570, l'ambassadeur d'Espagne, Francès de Alava, le représentait déjà comme toujours entouré de femmes. « L'une lui regarde la main, l'autre lui tire les oreilles, et, de la sorte, sç passe chaque jour une partie de ses heures (1). » Ses agissements ridicules le jour de son mariage à Reims avec Louise de Vaudémont, en février 1575, ne furent que la continuation d'habitudes prises dès son adolescence (2). Le portrait ressemble donc, par ce trait comme par les autres, et il reste très vraisemblable que c'est Henri de Valois que Ton a voulu représenter. Je dis vraisemblable et non certain, parce qu'en histoire il n'y a guère que des demi-certitudes ; je n'oublie pas cet enseignement de notre maître : « On me fait haïr les choses vraisemblables quand on me les plante pour infaillibles (3). » Ici, la vraisemblance se fortifie de l'invraisemblance des autres interprétations. A qui ferait-on admettre cette conjecture : un jeune homme de seize ans (ou de vingt-trois ans, peu importe) s'avise de représenter le tyran idéal, et les traits qu'il lui donne, très différents de ceux du modèle classique, sont ceux d'un tyran effectif qui régnera vingt-huit ans plus tard, au moment même où le portrait sera publié ? N'est-il pas plus plausible de supposer une interpolation ? Notez que l'écrivain aurait deviné non seulement le caractère de son tyran, mais les circonstances typiques de sa vie et de sa politique. Il aurait deviné le règne des favoris, précédant celui des grands mignons de 1577-78. Il aurait deviné les moyens de gouverner spéciaux à Henri d'Anjou, soit en Pologne, soit en France. Il aurait deviné les anecdotes et les faits divers scandaleux de la cour, que les protestants devaient, dix ans après sa mort, et antérieurement à la publication de son livre, signaler avec indignation dans leurs libelles. Vingt ans avant la Saint-Barthélémy, vingt-huit ans avant la publication du Contr'un, notre écolier pamphlétaire aurait imaginé (car on ne retrouve rien de semblable dans l'antiquité) le régime des « quatre », des « cinq », des « six », qui « tien(1) Histoire de France de Lavisse, t. VI

(Eewri III, par M. Mariéjols, pp. 213-214. (2) Bévve politiqvs et
parlementaire, mars 1905, pp. 215-216. (3) Essais, m, cbap. 2. i

nent le pays tout entier en servage au tyran », qui « drossent si bien leur chef, qu'il faut... qu'il soit méchant, non pas seulement de ses méchancetés, mais encore des leurs ». Ce jeune rhétoricien de Sarlat aurait analysé et posé avec la maturité d'un penseur et l'expérience d'un observateur le secret du ressort de la domination, les principaux fondements de la tyrannie. L'invraisemblance confine ici à l'impossibilité. M. Bonnefon, ayant peut-être conscience de n'avoir pas ébranlé les arguments tirés de la ressemblance du portrait et de l'allusion au règne des favoris, m'oppose sur chacun de ces deux points une date qui lui semble un obstacle insurmontable à mon hypothèse. Pourquoi, objecte-t-il, en 1874, un pamphlet contre Henri de Valois, roi de Pologne, alors que le tyran régnant en France était Charles IX, l'auteur officiel et directement responsable de la Saint-Barthélémy ? J'avais répondu d'avance que le portrait du tyran flétri dans les dernières pages d'un pamphlet contre les Valois, auteurs de la Saint-Barthélémy, devait, en 1574, être, non celui de Charles IX qu'on savait mourant et dont on attendait la mort d'un jour à l'autre, mais celui de son frère d'Anjou, roi de Pologne, auteur principal avec sa mère, aux yeux des protestants, de la Saint-Barthélémy, et dont on redoutait le retour en France. M. Bonnefon affirme que les auteurs du Réveille-Matin ne savaient pas Charles IX malade, du moins aussi malade qu'il l'était réellement, car dans un document dont il cite quelques phrases, ils supplient les Polonais de débarrasser la France du tyran comme ils l'ont déjà débarrassée de son frère Henri. S'ils l'avaient cru si près de sa fin, dit M. Bonnefon, ils n'auraient pas songé à souhaiter sa déportation. Nous reproduirons plus loin le texte, et il apparaîtra clairement que M. Bonnefon a pris au sérieux ce qui n'était qu'une plaisanterie ironique. Les protestants, j'entends les hommes d'initiative qui inspiraient leurs écrits satiriques, étaient fort bien informés. Ils connaissaient nécessairement, en mars 1574, l'état de santé de Charles. Tous les historiens de l'époque rapportent que le roi était alors alité ; - chacun savait qu'il crachait le sang ; Brantôme, un familier de la Cour, nous apprend que Charles IX, dans les trois derniers mois de son règne, reprochait ouvertement et amèrement à son frère d'Alençon et à Henri de Navarre d'abréger « sa misérable vie », de hâter sa fin par leur hostilité, et de ne pas attendre sa mort pour reprendre les armes (1) ; l'Estoile, à la date du 30 mai, relate la mort du roi « à la suite d'une longue et violente maladie,

en raison de laquelle on avait prévu sa mort plus de trois mois auparavant». On lit, dans les Mémoires de (1) Braaitôme (édit. Lalanne), t. V, p. 26.

^^^immmmmmmimmmÊmm Hi'À p^^ VEtat de France sous Charles IX (1), que « Catherine et le roi de 'V^.^ ', Pologne attendent avec impatience la mort de Charles, qui avait i'v,^^J traîné tout Thiver ; on était convaincu d'ailleurs que la reine-mère f ç^;^ , cherchait à hâter la mort par le poison (2). i-l?^ En 1573 avait paru la première édition du Réveille-Matin. Charjffj^^ les IX alors n'était pas dangereusement malade ; aussi n'y parle-'^^ t-on guère que de lui ; le fameux portrait du tyran n'y est pas. Mais i^}^ la deuxième édition paraît en 1574. Catherine et son fils Henri, '^ cedant aux menaces de Charles, qui ne voulait plus supporter la ^^ présence de son frère, se sont résignés au départ pour la Pologne ; J{/^ ' mais Henri n'a quitté la France qu'après avoir obtenu de Charles »>5;J| une déclaration portant qu'il conserve, lui et ses hoirs, ses droits ^^1 éventuels à la couronne de France (3) ; il s'est promis un prompt 0^ retour, « à cause de l'indisposition du roi et du reliquat de sa mala', Ji.^ die qui le rattraperait en l'esté ensuyvant (4) ». Catherine lui a dit ^f: ^ ;:^ "V: ^t^i « Partez, mon fils, vous ne demeurerez guère. » Cette parole, que V:^ rapporte d'Aubigné, les protestants l'ont connue, et ils en gardent '^ répouvante, car ils savent que d'Anjou n'a jamais cessé d'être y5-?j proclamé par le pape, qui le subventionne, le vrai chef des ultra; "; ::| catholiques. Ils savent que, suivant l'expression de Davila, l'historien le mieux informé peut-être des véritables intentions d'Henri, celui-ci, « nourri et élevé dès sa première jeunesse à faire la guerre aux réformés, brûlait du désir de les déchirer et de les ^ exterminer avec tous leurs partisans (5) ». Leurs écrits débordent 9 de haine à l'endroit du frère de Charles IX, et ils ne craignent rien tant que sa rentrée dans son pays. Comment M. Bonnefon, devant de tels témoignages, peut-il se refuser à reconnaître qu'à ce moment ! ce n'est plus Charles IX que les protestants redoutent ! Comment .^■^ peut-il soutenir qu'à cette date de mars 1574, les protestants I n'avaient aucun motif de redouter la tyrannie prochaine du roi de j j Pologne ; « qu'ils ne nourrissaient aucune animosité particulière \ contre lui, ne le regardant pas alors d'un mauvais œil, que d'ailleurs, il était roi de Pologne, et que rien ne faisait craindre qu'il dût quitter son royaume pour venir régner en France » ? Il est piquant de voir M. Bonnefon faire état, en faveur de sa J thèse, d'un document où l'on trouve précisément l'expression la J plus vive de cette hostilité des huguenots contre Henri d'Anjou; ::| c'est VEpître aux princes gentilshommes et peuple polonais, qui j se trouve en tête du Réveille-Matin

des Français, et dont mon contradicteur cite deux fragments. i ■ ■ ' ^i (1) T. m, fol. 148 V^ . ! (2) Brantôme croyait à rempoifionnement (Ihid., t. V, p. 271). (3) Henri Martin, Histoire de France, IX, 336. (4) Mémoires de VEstat de France, 1678, t. III, fol. 16. ■ii (6) Davila, Histoire des guerres civUes, 1767, t. H, p. 14.

— 9 — Comment a-t-il pu interpréter tout autrement que moi le sens de cette lettre ? C'est sans doute que les membres de phrases les plus significatifs lui ont échappé. Aussi ne les a-t-il pas reproduits. Voici le texte de la page dont il ne cite que des extraits (je souligne les passages qu'il a omis) : « Surtout, ils vous seront tenus (les Français aux Polonais), de ce que vous ayant eu compassion du rude et barbare traitement que les Français souffrent sous la tyrannie de ceux des Valois, vous avez ôté du milieu d'eux, ce roi frère du Tyran, avec un bon nombre de suppôts et appuis de la tyrannie, que vous avez fait traduire en triomphe captifs sous les lois de votre patrie, au très grand bien et contentement des vrais et naturels Français. Lesquels en cest endroit s'asseurent que vous ferez de façon et manière que jamais plus ces bestes farouches ne retourneront pour les mordre. Que s'il y avait quelque autre Royaume vacquant plus outre que vos contrées, auquel vous puissiez faire eslire le Tyran pour chef (quand bien ce serait au Royaume des Furies), vous sçavez combien il est digne avec sa mère et son conseil d'y présider : ou que vous peussiez trouver quelque habile moyen pour en depestrer bien tost la France. Ce seroit (je vous le jure) combler les Français de tous biens. En ce cas, vous pourriez tenir pour tous asseurez qu'ils vous erigeroient des Colonnes comme à leurs libérateurs, et vous presteroient à toute heure l'aide que pourriez désirer centime ceux qui voudroient vous nuire : autrement il n'est pas possible ^ pendant que ces Schlemes vivront^ que vous puissiez recouvrer d'eux un tout seul brin de paiement. Car tout cela qu'ils peuvent faire, c'est de vivre au jour de la journée, les armes au poing, les yeux au ciel, attendans secours du Très haut pour la lascheté de leurs frères. Il ne reste plus très illustres Princes et nation très fameuse^ sinon que vous preniez en bonne part la hardiesse de laquelle f ai usé en vostre endroit^ vous offrant ceste tragique peinture (la Saint-Barthélemy) tracée au moins mal que faypeu. Ma plumée ne sçaurait respondre Au forfaict tant est inhumain; Mais elle votAs peut bien semondre A le venger de votre main. « A tout le moins, très illustres Princes, magnanimes Seigneurs, vertueux gentilshommes, faites en sorte que ces tigres tant inhumains^ que Dieu a par sa providence traîné et mis entre vos mains ne vous eschappent nullement : Et les tenez serrez, de sorte qu'ils ne nuisent à vos voisins : vous gardans en toute façon de leurs aguets et leurs embusches. Autrement si quelcun de vos bons voisins venoit

quelque Jour à périr pour avoir lasché ces léopards^ son âme vous seroit
sans doute redemandée du Souverain. Que s'il vous en advenoit quelque

— 10 — mal en particulier vous seriez en risée aux peuples qui habitent autour de vous, estans allez quérir si loin des sangliers pour vous dissiper (1). » Quand on lit ainsi le morceau entier, l'aversion et la terreur inspirées à Técrivain par « ce tigre », qu'il conseille aux Polonais de tuer « pour venger de leurs mains » ses forfaits et ceux de sa famille, apparaissent avec évidence. Après cela, il paraît bien inutile de faire intervenir les avances faites dans le Réveille-Matin au duc de Guise. M. Bonnefon y voit la preuve que les huguenots ne craignaient pas le retour d'Henri ! Or, ils n'avaient recours au Guise que pour échapper au Valois, et, pour les décider à s'adresser au meurtrier de Goligny, il fallait que l'appréhension du Valois fût bien forte. M. Bonnefon remarque avec raison que dans les fragments du Contr'un publiés par le Réveille-Matin dès le mois de mars 1574, l'auteur du dialogue ne s'astreint pas à transcrire textuellement ces fragments : « Il ne s'est pas fait faute d'introduire des traits particuliers dans la prose du Contr'un quand il le juge utile à sa thèse. » D'où il conclut : « Si l'auteur avait dû s'attaquer à un personnage contemporain, il n'aurait pas hésité à le marquer de reproches précis, au lieu de l'accabler sous de vagues allusions auxquelles personne ne devait comprendre goutte. » Vraiment, la réponse est trop facile. Les publicistes du Réveille-Matin, qui nomment à chaque page les tyrans du jour, et Henri en particulier, ne se seraient fait assurément aucun scrupule de le désigner encore ici. Mais si l'auteur des remaniements du Contr'un et par conséquent du portrait est celui que je crois, — et ce sera l'objet de la seconde partie de cet article, — il a nécessairement imposé un texte dans lequel Henri ne pouvait être nommé, puisque le texte entier du discours devait être publié sous le nom de La Boëtié. Il fallait écarter les précisions, de manière que l'on comprît en pouvant ne pas comprendre. Dire que personne n'y entendait goutte, c'est décider la question par la question, c'est répéter que le portrait du tyran n'est pas celui d'Henri III, ce que M. Bonnefon affirme bien, mais qu'il n'a pas, à un degré quelconque, réussi à démontrer. A-t-il été plus heureux en discutant les allusions au règne des favoris ? C'est sur ce point, semble-t-il, que porte son plus grand effort. Il ne cherche pas, par une comparaison entre la politique d'Henri dans ses trois situations successives et l'organisation du pouvoir tyrannique, tel que le décrit le Contr'un, à établir que le parallélisme signalé par moi n'est pas exact. Ici encore, c'est une date qu'il m'oppose, et il la trouve dans un texte du Journal de l'Estoile qui m'avait échappé comme il avait échappé jusqu'à

ce jour à M. Bonnefon lui-même. Cet argument, il y tient beaucoup ; c'est, dans sa réfutation de la première partie de ma thèse, comme (1) Vous dissiper... Vous perdre, vous détruire.

— 11 — un leii-motiv ; il y revient jusqu'il cinq fois. Il est pourtant, on va le voir, de nul effet. On a toujours pensé que la première édition des Mémoires de VEstai de France sous Charles neuuième, dans le troisième volume desquels a paru le texte intégral du Contr'un, est de 1576. Il pouvait donc être fait allusion aux événements des deux premières années du règne d'Henri III (de septembre 1574 à la fin de 1576) et j'avais soutenu que de telles allusions s'y reconnaissent. Mais toute cette partie de votre thèse s'écroule, dit en substance M. Bonnefon, si je vous apporte un document qui établisse que la publication des Mémoires a eu lieu deux ans plus tôt. Or, ce document existe : l'Estoile note soigneusement dans son RegistreJournal du Règne d'Henri III, que les Mémoires de l'Estat et Religion de France sous Charles IX, ont paru en 1574 au mois d'octobre. Il en « possédait » même un exemplaire à cette date. « Je ne connais pas cette édition de 1574, qui est fort rare et que j'ai vainement cherchée, ajoute M. Bonnefon, mais elle a existé et doit exister encore dans quelque bibliothèque., Elle se compose de trois volumes in-8 de près de mille pages chacun... » Voilà qui est précis, et d'une bien sûre information. Eh bien, cette édition de 1574, dont l'imagination de M. Bonnefon lui a seule permis de connaître le nombre des pages, n'a jamais existé. Il pourra la chercher longtemps encore sans succès ; et jusqu'à ce qu'il en ait rencontré un exemplaire, il ne saurait en aucune manière s'en faire un argument, non plus que de la note de l'Estoile. M. Bonnefon laisse échapper une première erreur, en disant que l'Estoile « possédait » un exemplaire d'une édition des Mémoires en 1574. L'Estoile dit seulement que c'est en ce temps (octobre 1574) qu'ils furent divulgués, et nous savons qu'il n'a pas vu tous les ouvrages dont il enregistre la publication. Bien plus, il a si peu vu l'ouvrage, qu'il lui donne un titre inexact : « Mémoires de VEstat et Religion sous Charles /X», alors que le véritable titre est : « Mémoires de VEstat de France sous Charles neufiesme. » Il est d'ailleurs surprenant qu'un bibliographe et un critique aussi documenté que l'est M. Bonnefon m'oppose comme sans réplique une information de l'Estoile, qui ramassait où il pouvait et sans toujours en vérifier la source et l'exactitude, les renseignements et les on-dit de toutes sortes. Il les enregistrait souvent plusieurs années après que les faits s'étaient passés, sur des notes dont nous n'avons pas l'ébauche primitive, mais seulement la mise au net plusieurs fois retouchée. J'ai pu me rendre compte, en coUationnant le texte même du

journal de l'Estoile, écrit de sa main, des nombreuses chances
d'inexactitudes qu'offrit sa manière de composer ce journal. Je ne me suis
pas borné, dans mes visites au département des manuscrits de la
Bibliothèque nationale^ à

— 12 — l'examen de la pièce 6678 qui contient la note de l'Estoile dont M. Bonnefon fait si grand état ; j'ai aussi consulté avec fruit un autre manuscrit de l'Estoile, fonds nouveaux, N** 6888. Ce document, que M. Bonnefon aurait cité s'il l'eût connu, a été acquis par la Bibliothèque nationale il y a sept ans ; il contient de la main même de l'Estoile une nouvelle mention en 1574 de la publication des Mémoires de VEstat de France. Or, il est facile de reconnaître que, dans l'une et l'autre de ces pièces, le renseignement a été consigné après coup, et intercalé entre des notes antérieurement transcrites. Dans l'une d'elles, il a même été écrit sur un papier qui n'appartenait pas au registre et qui a été collé sur une de ses feuilles. Je remarque aussi que dans le premier manuscrit, c'est en octobre 1574 que la publication des Mémoires aurait eu lieu ; d'après le second, c'est en décembre ; ce qui met en lumière le peu de sûreté des renseignements consignés par l'auteur, et prouve une fois de plus qu'il n'avait pas vu le livre. D'une manière générale, les indications bibliographiques de l'Estoile ont peu de valeur. A la page 127 du manuscrit (fonds nouveau n* 6888), il nous apprend que sur la fin de l'année 1577 furent divulgués et semés à Paris et par toute la France plusieurs écrits parmi lesquels il cite « Le Brutus de la puissance des Princes ^ tourné du latin Vindicœ contra tyrannos. » Or, l'édition latine des Vindicœ n'a été publiée, pour la première fois, qu'en 1579, et l'édition française en 1581, sous ce titre : (iLa Puissance légitime du Prince sur les peuples et du peuple sur le Prince,.. Par Brutus. » Autre erreur grave : L'Estoile, à la page 32 du même manuscrit : « Sur la fin de cette année, dit-il, furent publiés et divulgués deux livrets satiriques et diffamatoires, l'un intitulé Alithie, et l'autre le Réveille-Matin des Français. » Les mots la {in de cette année désignent, dans cette énumération chronologique, non plus le mois d'octobre, mais celui de décembre 1574, car cet article suit immédiatement celui où sont consignés les événements de novembre. Or, le Réveille-Matin a été publié, non pas en décembre, mais en mars 1574. Quant à Alithie, ce n'est pas le titre d'un ouvrage, c'est le nom d'un des interlocuteurs du Réveille-Matin. A-t-on d'ailleurs un exemple de la disparition totale d'un ouvrage de cette époque, je ne dis pas d'une plaquette, ou d'une brochure, ou même d'un seul volume, mais d'un ouvrage en trois gros volumes, de près de mille pages chacun ? J'ai sous les yeux les deux éditions des Mémoires de VEstat de France, celle de 1576 et celle de 1578, toutes deux

en trois volumes ; or celle de 1578 porte : Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée (elle est en effet augmentée de plusieurs pièces importantes). Si celle de 1578 est la seconde, c'est donc que celle de 1576 est la première ; autrement, celle de 1578 serait la troisième. J'espère que mon contradicteur cessera de parler d'une édition,

m[^]m.[^]i[^]j .[^]ifc....[^] K[^]jç:r. en 1574, des Mémoires de V Estât pe France, et qu'il se résignera à passer celte affaire à l'article des profits et pertes. La perte lui sera légère, s'il veut bien réfléchir que le profit eût été mince. Dès 1574, on eût pu introduire dans le Contr'un, en visant Henri, des censures contre le régime des favoris, car le gouvernement par les « cinq », les « six », etc., avait été inauguré par lui, bien avant cette date. Il était encore duc d'Anjou que déjà sa mère l'avait investi d'une quasi-vice-royauté, et que la jalousie, d'ailleurs justifiée, de son frère l'avait amené à organiser ce gouvernement occulte que nous font connaître les historiens du temps, et que caractérise si bien M. Mariejols (1). Le marquis de Noailles, dans son Histoire d'Henri de Valois, nous décrit le règne des favoris à Varsovie. Henri l'a donc, non pas institué, mais seulement adapté à sa nouvelle situation quand il revint en France. D'ailleurs de Thou (tome VII, page 134) signale déjà, en septembre 1574, cette organisation si spéciale du pouvoir tyrannique et du gouvernement des favoris. Il me semble qu'il ne reste rien des objections présentées par M. Bonnefon, sur un ton de satisfaction intime et d'ironie victorieuse. Peut-être ne se croira-t-il plus autorisé à dire que « l'appareil critique destiné par M. Armaingaud à soutenir la première partie de sa thèse est beaucoup moins solide qu'il l'a supposé ». Loin d'affaiblir les raisons qui militent en faveur de mon opinion, son attaque un peu passionnée m'a fourni l'occasion de les fortifier, et je me crois plus que jamais fondé à conclure que, selon toute vraisemblance, le Contr'un est un pamphlet contre Henri III(2). M. Pierre Villey reconnaît que le point capital de ma thèse dépend de la réponse à cette question : le portrait du tyran du Contr'un vise-t-il un personnage vivant au moment où il est publié ? S'il lui paraissait démontré que des additions importantes ont été faites au texte de La Boétie, de manière à en faire un pamphlet (1) Histoire de France de M. Lavissee, t. VI (Henri III, par M. Mariejols, p. 160). (2) Les raisons données en faveur du tyran abstrait sont si faibles, que mon troisième contradicteur, M. Strowski, qui vient de faire une étude attentive du Béveille-Matin, ne s'est pas arrêté à cette idée. Vaincu par Févidenoe, il reconnaît qu'il s'agit bien, dans les fragments du Contr'un publiés par le BéveUle-Matin, d'un « tyran déterminé », c d'un pays déterminé », « d'un crime particulier » (la Saint-Barthélémy) ; seulement, pour lui, ce tyran n'est pas Henri de Valois, c'est Charles IX. J'avais moi-même eu la pensée, au début de mes recherches, que Charles IX

était visé ici, aussi bien que son frère, et qu'il s'agissait d'un portrait à double entente. Cette conception n'aurait rien changé à la donnée fondamentale de ma thèse. Mais je démontrerai, dans ma réponse à M. Strowski, que le tyran ne peut être ici Charles DC.

'<# — 14 — .*#fi d'actualité politique (et l'allusion à Henri III serait nécessairement m ^0 dans ce cas), M. Villey admettrait « que c'est Montaigne qui est r?^- l'auteur de ces additions, ou que tout moins la chose ne s'est pas faite sans sa complicité ». Je voudrais pouvoir espérer, après la discussion qui précède, avoir cause gagnée auprès de mon jeune et savant critique (1), et peut-être aussi (sans oser toutefois escompter une telle bonne fortune) auprès de M. Bonnefon, dont je vais, en «i^lj . attendant, tâcher de réfuter les objections au second terme de ma ît ^/ thèse. îM , • II '::~^ Ce second terme est relatif à l'auteur des modifications qu'a vVÉ subies le texte de La Boétie. Il se subdivise en deux questions : •^^ 1" Le texte du Contr'un est-il parvenu à ceux qui l'ont publié 4|3 par l'intermédiaire de Montaigne, et y a-t-il des raisons de croire '^M qu'après la Saint-Barthélémy une entente s'est liée entre Montaigne •*'^ et les réformés ? ;t| 2® Si oui, par qui ont été rédigés les remaniements qu'a subis le '{r^ texte ? :33 Lors même que Montaigne n'aurait communiqué aux protes;; >: tants que le texte même de La Boétie sans changement aucun, l'entente n'en existerait pas moins ; et par cette communauté d'action avec les révoltés, Montaigne, politiquement, n'en deviendrait pas moins un personnage assez différent de celui que l'on pensait connaître. Ce sont les raisons que j'ai apportées en faveur de cette entente que M. Bonnefon vise à peu près exclusivement et qu'il s'efforce de réfuter. " *>j .'■■ ' ■ À (1) M. Villey remarque (dans le passage que M. Bonnefon a reproduit) que dans le Contr'un, les emprunts à Flutarque ne sont pas présentés sous formes de citations textuelles, alors que Montaigne cite textuellement ; il remarque aussi que Montaigne, dans les Essais, conserve aux {noms propres anciens leur forme latine : Pyrrhus, Tacitus, Darius, alors que l'auteur du Contr'un écrit : Pyrrhe, Tacite, Dare ; il conclut que c'est la main de La Boétie qu'il faut voir ici, non celle de Montaigne. En ce qui concerne le premier point, M. Villey fait erreur. Très souvent, au lieu de reproduire textuellement Plutarque, Montaigne le résume et le condense ; je le lui prouverai par de nombreux exemples, si la Bévuc cPhistoire littéraire, où a paru sa courtoise réfutation, veut bien m'offrir l'hospitalité. Sut sa seconde remarque (et l'observation s'applique d'ailleurs à la première), je rappelle que je n'ai pas attribué tout le texte du Contr'im à Montaigne ; qu'une grande part en revient à La Boétie ; enfin, si les passages oii M. Villey a rencontré les noms propres latins avec la forme française sont de Montaigne, il y a peu de chose à tirer de cette constatation,

car Montaigne, voulant faire attribuer le texte à La Boétie, a dû donner à ces noms la forme que La Boétie emploie dans ses œuvres.

— 15 — n m'accuse de paralogisme. De ce que Montaigne était reconnu rhéritier légal des papiers de La Boëtie, j'aurais conclu que seul il pouvait les posséder et en disposer. Je n'ai point raisonné ainsi. L'initiateur de • la publication du Contr'un, ai-je dit, peut être Montaigne, détenteur du manuscrit ; ce peut être aussi un publiciste protestant. Et si le texte primitif a, comme nous le dit Montaigne, couru « es mains des gens d'entendement », à l'époque où lui, Montaigne, s'est lié d'amitié avec le jeune Sarladais, nous n'avons cependant aucune preuve, aucun commencement de preuve que ce texte ait été conservé depuis 1557 jusqu'à la Saint-Barthélémy par d'autres mains que celles de l'auteur des Essais. Qu'ai-je conclu de là ? Que Montaigne était certainement celui qui avait communiqué le texte aux réformés ? Nullement. Je me suis borné à constater que le fait de la possession du manuscrit par Montaigne dirigeait inévitablement les soupçons sur lui, qu'il en résultait une présomption, une simple indication, si l'on veut, mais que l'examen des circonstances qui ont précédé la publication pouvait seul fournir les motifs de décision. Si Montaigne a été l'objectif principal de mon enquête, et non les protestants, c'est que ceux-ci n'offraient aucune prise à la recherche. Ils n'ont jamais rien dit du Contr'un ; pour cet écrit, comme pour quelques-unes des autres pièces éditées par eux, il n'existe aucun document pouvant nous éclairer sur leurs sources directes et sur leurs fournisseurs immédiats. Montaigne seul, au xvi^e siècle, a parlé du Discours ; lui seul pouvait nous mettre sur une piste, et c'est de lui seul que nous pouvons confronter les paroles aux paroles, les paroles aux actes, les uns et les autres avec les événements. C'est donc vers lui qu'était conduit presque invinciblement l'enquêteur. Montaigne proteste contre la publication du Discours et contre l'usage qu'on en a fait. Montaigne, il ne faut pas l'oublier, non seulement nous dit plusieurs fois qu'il a été soupçonné d'être de jeu avec les protestants, mais encore nous avertit que l'on « disait communément » que sa franchise, sa prudence et sa naïveté « n'étaient que de l'art, finesse, industrie, calcul... (1) » Si l'héritier du manuscrit de La Boëtie eût été convaincu d'en avoir transmis la copie aux révoltés, il était perdu. Sa protestation m'a paru sans autorité, étant inévitable ; elle ne pouvait m'arrêter dans ma recherche. Telle ayant été ma méthode, et ma conclusion finale n'ayant été que l'aboutissant d'une longue enquête où j'ai procédé pas à pas, M. Bonnefon peut discuter mon argumentation, mais il est mal fondé à me reprocher d'avoir établi ma thèse

sur un paralogisme initial qui n'existe, lui aussi, que dans son imagination.
La contradiction entre le début et la fin du chapitre de V Amitié, (1) Les
Essais, livre ni, chap. !•'.

tm^m — 16 — relativement à la publication du Contr'un, m'a paru déceler une intention cachée. M. Bonnefon commence par nier cette contradiction, puis, se contredisant lui-même, il reconnaît qu'elle existe. Il ne peut nier que Montaigne, après avoir annoncé qu'il va imprimer le Discours de la Servitude volontaire, déclare qu'il n'en fera rien. Mon explication est, qu'outré des abominations de la Saint-Barthélemy, il a lui-même communiqué ce discours aux huguenots pour qu'ils s'en servissent dans leurs vengeances, qu'il veut rappeler l'attention sur ce document, ne pouvant pourtant ni le reproduire, ni l'avouer, puisqu'il l'avait modifié de manière à rendre impossible la paternité de La Boétie. Pour échapper à cette interprétation, M. Bonnefon essaie d'établir que le chapitre de VAmiiié a été écrit avant la Saint-Barthélémy. C'est un argument analogue à celui qu'il a tiré de la prétendue existence d'une édition des Mémoires de Charles IX en 1574. Il n'en est pas plus solide. M. Bonnefon est, en effet, amené à présenter comme un fait certain une hypothèse toute gratuite. En mars 1571, Montaigne fit tracer sur les parois de son cabinet une inscription bien connue, indiquant les raisons de sa retraite. D'autre part, il nous dit qu'il avait chez lui un artiste, peignant les fresques sur les murs de ce même cabinet, au moment où il écrivait le début du chapitre de tAmiiié. C'est donc en mars 1571, pense M. Bonnefon, ou à une époque assez rapprochée de cette date, que Montaigne a composé le début de ce chapitre, car le peintre de l'inscription est indubitablement celui des fresques. Singulière logique ! et n'est-ce pas le cas de crier au paralogisme ? Qu'est-ce qui prouve en effet que Montaigne n'a pas eu deux peintres, l'un en mars 1571 pour tracer l'inscription, et qui pouvait n'être qu'un peintre en bâtiments, l'autre pour les fresques, à une date quelconque, qui peut être 1571, mais qui peut être tout aussi bien 1572, ou toute autre année plus éloignée, puisque Montaigne n'établit lui-même aucun rapprochement entre la peinture de l'inscription et celle des fresques ? Mais il y a mieux, Montaigne n'a pas pu écrire les premières pages du chapitre de VAmitié en mars 1571. Le 10 août 1570, dans V'Avertissement au lecteur placé en tête des Œuvres de La Boétie, il déclare qu'il ne publie pas le Discours de la servitude volontaire ne voulant pas l'exposer au « grossier et pesant air d'une si malplaisante saison » ; le livre contenant cet avertissement paraît en 1571 : comment Montaigne aurait-il pu, en mars 1571, au moment même où il expliquait pourquoi il ne publiait pas le Discours dans les œuvres de

son ami, écrire qu'il allait le publier dans ses propres Essais ? A la troisième page du chapitre de V Amitié j il rappelle qu'il « a fait mettre en lumière le livret » des oeuvres de La Boétie ; il parle de cela comme d'une chose passée, non concomitante. C'est qu'entre la publication de 1571 et la rédaction de ce chapitre, il y a eu la Saint-Barthélémy, Ce n'est

— 17 — qu'après la Sainl-Barthélemy que Montaigne rédige celui-ci ; il le rédige de manière à fixer l'attention sur un écrit qu'il loue grandement d'abord, dont ensuite il réproouve l'usage que d'autres en ont fait, ce qui est encore une manière de le recommander. Il est bien contraint à cette prudence : entre l'apparition du recueil incomplet des œuvres (Je La Boétie et celle des Essais, c'est-à-dire depuis le mois de mars 1571 jusqu'au milieu de l'année 1580, cherchez un moment où, publier un ouvrage quel qu'il fût contre les tyrans (et un ouvrage républicain) n'eût pas été faire acte d'hostilité contre les Valois régnants, vous ne le trouverez pas. Montaigne ne peut donc échapper à ce dilemme : S'il a eu réellement l'intention, comme il nous le dit, de publier entre 1571 et 1580, pendant la composition des Essais, le Discours de son ami, que, pour les raisons qu'il invoque, il n'avait pas voulu publier dans le Recueil de ses œuvres, en mars 1571, c'est qu'il a eu, de 1571 à 1580, le dessein de faire acte d'opposition, de très vive opposition contre les Valois, et alors il ne dit pas la vérité quand, à cette même date, il se dit et il se montre, dans ses actes apparents, le royaliste soumis qu'il veut que l'on reconnaisse en lui. Si, au contraire, il n'a jamais eu l'intention de faire d'une manière ouverte et avouée cette publication, cette absence de sincérité est une manœuvre : il y a entente avec les publicistes protestants. La première supposition est la moins vraisemblable, car la publication du Discours faite par lui et avouée par lui mettait sa tête en danger, et l'obligeait tout au moins à passer ouvertement dans le camp des réformés, ce qui n'a jamais été sa pensée. Non seulement — comme je l'ai fait voir — l'hypothèse de M. Bonnefon plaçant la composition du chapitre de VAmiiié en 1571 n'est fondée que sur un paralogisme et se heurte en outre à des contradictions insurmontables, mais une fois admise cette hypothèse, les conséquences mêmes qu'il en tire ne sauraient se soutenir. Montaigne, dit-il, ajoute et ne corrige pas. Quand il a commencé le chapitre, il avait sincèrement l'intention de reproduire le Discours ; mais les huguenots l'ayant imprimé dans leurs libelles avant qu'il eût imprimé son chapitre, il s'est ravisé et a refusé de lui donner asile. Si aux hommes de science fea conduite peut paraître étrange, elle semblera toute naturelle aux hommes de lettres. Le mouvement du morceau lui agréait ; il n'a pas voulu le sacrifier, et il a eu grandement raison de le conserver, puisque c'est un de ceux que la postérité a le plus admirés. Cette explication, qui nous montrerait Montaigne, dans le chapitre même consacré à VAmiiié, plus

préoccupé de son propre succès littéraire que de la réputation de son ami, n'explique rien. Il n'est pas vrai que Montaigne « ne corrige pas » ; il corrige souvent, au contraire, comme je l'ai montré (1) ; il aurait pu modifier (1) Bévée politique et parlementaire y mai 1906, p. 242-243.

■jMm. miw^hja — 18 — deux ou trois des premières lignes de ce chapitre sans rien retrancher de la beauté de son hymne à Tamitié. S'il ne Ta pas fait, c'est qu'il a voulu que le lecteur attentif, « habitué à son air », à ses paroles à double entente, — et celui-là seulement, — comprît qu'il y avait quelque chose qu'il ne voulait et ne pouvait pas dire. Mais voici une remarque très suggestive encore. Montaigne nous dit, dès les premières lignes du chapitre, que son but principal est de mettre dans tout son jour un « tableau riche et poli, et formé selon l'art », un « discours gentil, plein tout ce qu'il est possible, el qui honorera tout le reste de cette besogne ». Ce qu'il écrira, lui Montaigne, ne sera qu'un cadre grossier... Et voici qu'à la fin du chapitre, il se dédit de publier le morceau, avisant les lecteurs que « le subject fut traité par La Boétie en son enfance, en manière d'exercitation seulement, comme subject vulgaire et tracassé en mille endroits des livres ». L'absence de sincérité, l'artifice ne sont-ils pas manifestes ? L'existence d'une intention cachée n'apparaît-elle pas avec évidence ? M. Bonnefon, non dans son article, mais dans son livre (1), confirme les relations établies entre Montaigne et les protestants, au sujet de la publication du Contr'un. Il ne croit pas à des remaniements qui aient pu toucher au fond même des idées, mais il admet des interpolations. Il reste indécis sur l'auteur de ces retouches ; est-ce La Boétie lui-même ? Peut-être (2). Mais peut-être aussi « faut-il voir la main de Montaigne, qui se serait permis quelques corrections délicates aux vers et à la prose de son ami ». Proposer cette hypothèse, c'est reconnaître que le texte qu'ont publié les protestants n'est pas celui dont Montaigne nous dit, au chapitre de V Amitié, qu'il courait, en 1567, « es mains des gens d'entendement ». Qu'il eût subi de profonds remaniements (comme je le pense), ou seulement quelques retouches « délicates et discrètes », ce texte avait passé par les mains de Montaigne avant la publication que les protestants en ont faite ; Montaigne, en un mot, a contribué à la rédaction du texte du Discours publié par les protestants. Pour me justifier de ne m'être pas incliné devant la protestation de Montaigne, je me suis trouvé dans l'obligation de signaler chez lui d'autres défaillances. Il avait une certaine facilité à altérer la vérité quand il avait des raisons pour cela. M. Bonnefon en est (1) Montaigne et ses amis, I, 157. (2) Cette première hypothèse est contredite à Tavance par Montaigne lui-même, c Je croy », dit-il du Discours de la servitude, que La Boétie « ne le vit oncques, depuis qu'il lui eschappa ». M. Bonnefon est donc obligé de s'en tenir à sa

seconde version ; c'est Montaigne qui a fait les retouches, à moins qu'il n'ait plus confiance dans les affirmations de Montaigne, auquel cas une seconde amende honorable deviendrait nécessaire. Nous allons voir la première.

— 19 — convenu dans une page que j'ai citée. Gêné par cette citation, il fait « amende honorable », ce qui est tout à fait à sa louange. Il se repent «jtl'avoir imprimé à ce sujet des choses tout au moins inutiles, qu'une lecture plus attentive aurait pu lui épargner ». Mais il est piquant de constater que pour disculper Montaigne d'une contradiction volontaire, il lui en attribue une plus forte encore. Montaigne a varié sur l'âge qu'avait La Boétie quand il composa sa déclamation, le présentant ici comme ayant dix-huit ans, là comme n'ayant pas encore atteint sa dix-huitième année, puis effaçant dix-huit ans pour mettre seize. Or, par une logique étonnante, c'est dans cette substitution même de l'âge de seize ans à celui de dix-huit ans que M. Bonnefon, qui, lui, croit que La Boétie a composé le Contr'un à vingt-deux ou vingt-trois ans, voit la preuve de la véracité de M^{on}taigne (1) ! J'avais montré l'auteur des Essais un peu fanatique en 1562, et devenu tolérant et libéral huit ans plus tard. En 1570, il va visiter Michel de l'Hospital dans sa retraite et lui dédie les vers latins de La Boétie, alors qu'en 1562 il s'était associé aux manifestations du parlement de Paris contre la politique libérale du grand chancelier. M. Bonnefon mène gi^and bruit de cette simple constatation et y voit de ma part une déformation des faits. Ici encore, mon contradicteur perd le souvenir de ce qu'il a écrit. Il raconte que certains parlements, pour faire échec à l'édit de pacification, avaient décidé que tous leurs membres feraient profession de catholicisme, et que Montaigne, se trouvant à Paris en juin 1562, alors que le parlement de Bordeaux n'avait pas encore pris cette décision, demanda et obtint du parlement de Paris de prêter à son audience le serment en question. M. Bonnefon ajoute qu'il craint bien qu'il faille voir « dans cet acte tout spontané, qu'il ne faut pas confondre avec une démarche de courtoisie », un excès de zèle, une sorte d'approbation d'une mesure qui restreignait les édits de tolérance. Montaigne, ajoute-t-il, ne serait pas le seul dont la jeunesse se serait montrée moins tolérante que l'âge mûr (2). Qu'ai-je dit autre chose ? Pour expliquer la possession du texte du Discours par les protestants en dehors de Montaigne, M. Bonnefon avait, dans son livre, admis une hypothèse ingénieuse : le document avait été inspiré par l'enseignement d'Anne Dubourg, dont La Boétie, à l'âge de vingt-trois ans, avait été l'élève à l'Université d'Orléans, et communiqué par La Boétie à l'un de ses camarades ; le texte du discours, conservé pendant de longues années, serait ainsi, en 1574, après la Saint-Barthélémy, parvenu aux publicistes pro(1) P.

Bonnefon, Montaigne et ses amis¹, pp. 68-71. (2) Bonnefon, Œuvres de La Boétie, pp. 30-32.

i — 20[^] testants. Je crois avoir détruit cette hypothèse par un argument auquel M. Bonnefon répond faiblement. J'ai dit que le Contr*un[^] étant un écrit républicain et un manifeste révolutionnaire, n'a pu être ni inspiré, ni approuvé par Anne Dubourg, recteur de l'Université d'Orléans ; celui-ci, comme alors les protestants et comme leur chef Calvin, étant profondément respectueux du pouvoir royal, intangible pour eux, même quand il était tyrannique. Alléguer, comme le fait pour me réfuter M. Bonnefon, que Dubourg, dans son interrogatoire et malgré sa fermeté, avait bien pu, au moment où sa vie était menacée, atténuer l'expression de ses vrais sentiments, c'est oublier qu'il a, au contraire, désavoué les atténuations que son avocat avait pris sur lui de présenter en son nom ; c'est vouloir ignorer qu'il s'est énergiquement refusé aux quelques concessions que ses juges, pour le sauver, le pressaient / de consentir. En vain M. Bonnefon pense-t-il détruire l'effet de *, cette remarque, en disant qu'il n'a « jamais pensé ni écrit que le ! Contran fût l'écho fidèle de l'enseignement des idées propres 1 d'Anne Dubourg » ; car s'il n'a pas prononcé textuellement ces paroles (et je ne les lui ai pas attribuées), il a dit (ce qui est la même chose) que le Contr'un a pu être inspiré par Dubourg, et qu'il faut peut-être y voir « l'écho prolongé jusqu'à nous de son enseignement (1) ». Bien que M. Bonnefon se défende, dans tout le cours de son article, d'envisager l'hypothèse des remaniements, il y revient cependant lorsqu'il pense être en possession d'une objection très convaincante. A celui qui avait exposé d'une façon si entraînante les horreurs de la tyrannie, il fallait, pense-t-il, « beaucoup d'illusion et de naïveté » pour ne pas conclure au tyrannicide, et c'est la preuve que nous avons à faire, non pas à un homme d'expérience comme Montaigne, mais à La Boétie, en sa première jeunesse. M. Bonnefon se serait épargné le désagrément d'une singulière méprise, s'il avait lu plus attentivement le texte même sur lequel nous discutons. La provocation au tyrannicide, loin d'être absente du Contr*un, I s'y trouve, non pas une fois, mais deux fois. L'auteur proclame le meurtre du tyran légitime et glorieux ; il loue éloquentement le) jeune Caton demandant un poignard pour tuer Sylla ; et voulant faire comprendre ce que doivent faire, « au milieu d'un peuple qui \ a perdu ou même qui n'a jamais connu la liberté, ceux qui, mieux nays que les autres, ne s'appriivoisent jamais à la subjection », il cite, en les glorifiant, les exemples d'Harmodius et

Aristogiton, de Thrasybule, de Brutus et de Dion, qui ont tous « vertueusement (1) P. Bonnefon, Montaigne et ses amis, I, pp. 69-71.

l'exécutèrent heureusement » ; en un tel cas, «quadi jamais bon vouloir ne défaut à la fortune(l)». La conclusion, réclamée par M. Bonnefon, est donc dans le Contr*un ; mais, au lieu d'arriver comme couronnement du Discours, elle est introduite. dans le cours du développement, et pour ceux qui ont beaucoup pratiqué Montaigne, ce sera une nouvelle présomption en faveur de ma thèse, car telle est son habituelle manière de procéder. Quand, dans les Essais, il veut amener le lecteur à partager une de ses idées maîtresses, il ne la cristallise pas en conclusion, à la fin du chapitre ; il la jette au milieu d'incidences, d'anecdotes et d'exemples ; il l'insinue plus qu'il ne la formule ; il l'impose insidieusement à la conviction du lecteur, en lui laissant le soin de conclure, et donne ainsi, à un profond calcul, l'apparence de la naïveté. « Tenter de faire admettre que Montaigne a pu fournir le Con* tr*un aux protestants comme arme de guerre, dit M. Bonnefon, c'est faire de lui un révolté, ce qui n'est pas facile. » J'ai déjà répondu en analysant l'état d'esprit probable de Montaigne après la Saint-Barthélémy. Mon contradicteur ne fait aucune allusion aux pages que j'ai consacrées aux idées et aux sentiments de celui qui nous a confié que la cause des réformés « l'avait conciliée à lui, quand il l'a vue misérable et accablée » ; il élude la difficulté par le silence. J'avais essayé de montrer que Montaigne, en dépit de ses nombreuses déclarations conservatrices et orthodoxes, et de son abstention habituelle dans les luttes politiques et religieuses de son temps, a été, en politique aussi bien qu'en religion, l'esprit le plus efficacement émancipateur du xvi^e siècle, et que ce n'est pas sans raison que depuis trois siècles il est considéré par la plupart des grands esprits comme le principal initiateur de la libre pensée. J'avais fait voir qu'aucun écrivain de son temps n'a porté de plus rudes coups au principe d'autorité et à la majesté du pouvoir royal. Je m'étais surtout attaché à montrer que la collaboration de Montaigne à la révolte contre la tyrannie, après la Saint-Barthélémy, s'explique à la fois par les événements extraordinaires qui s'accomplissent sous ses yeux, et par ce qu'il y avait de généreux et de profondément humain dans son caractère, la sympathie que lui inspiraient les faibles, son amour de la justice, son horreur de la cruauté et de la perfidie ; et aussi par ses relations, ses amitiés, sa famille. A cette partie de mon argumentation, qui a déterminé plus d'une adhésion à ma thèse, M. Bonnefon n'oppose, je le répète, que le silence. Je ne puis donc que renvoyer le lecteur à mon

premier travail, me bornant à ajouter qu'une entente entre Montaigne et les pamphlétaires protestants. (1) Paul Bonnefon, Œuvres de La Boétie, pp. 30, 31,

The text on this page is estimated to be only 17.14% accurate

mmfmmgi^mttmmmm I |i — 22 — au commencement de 1574, en 1575 et en 1576, concorde avec la situation politique de ces trois années, A ce moment, les catholiques modérés, les politiques, les amis de Montaigne, sont unis avec les protestants dans la réprobation de la Saint-Barthélémy, dans la haine de la tyrannie, dans la résolution de conquérir la véritable paix religieuse et sociale, qui ne leur paraît nullement assurée par le traité de La Rochelle, Ils vont même jusqu'à exiger le désaveu formel du crime du 24 août. Les uns et les autres recherchent le même chef, qui est le duc d'Alençon. L* acceptât! on par Monlaig'ne, en mai 1574, d*une mission de peu d'importance dont le gouverneur de Guyenne le chargea auprès de Montpensier n*est pas incompatible avec les idées de révolte que je lui attribue. Il ne pouvait refuser son concours sans appeler ou sans confirmer le soupçon d*infidélité, qu'il avait à ce moment le plus grand j intérêt à écarter. Chez Montaigne une conduite pleine de prudence ' a souvent coïncidé avec des paroles ou des actes très hardis. Quoi de plus hardi, de plus téméraire même, que de flétrir la conduite et le caractère d'VHenri III par des allusions outrageantes dans un livre dont il lui fait hommage, et d'oser se présenter à la cour pour se faire complimenter de son livre par le roi ? Montaigne aimait ces contrastes et comptait non sans raison sur son extraordinaire habileté, sur sa puissance de fascination, pour détourner les soupçons les plus naturels, et quelquefois les plus justifiés. Enfin, M. Bonnefon apprécie tout autrement que moi la valeur morale de l'acte que j'attribue à Montaigne. Il me reproche, d'un accent évidemment convaincu, et non sans un grand luxe d'épithètes, d'avoir fait de l'auteur des Essais un surnois, un dissimulé, un Machiavel, un menteur, un comédien, un simulateur, un perfide, un profanateur de l'amitié, etc., etc. Je ne me sens pas coupable envers Montaigne, et je porte d'un cœur léger le poids de ces objurgations. Ecartant tout effet de rhétorique, et me gardant de mêler Soulier et Gambetta à la cause de Montaigne, je n'hésiterais pas à assumer la responsabilité d'un jugement formulé en ces termes r « Considérant qu'étant admis que des interpolations importantes ont été introduites dans le Discours de la servitude volontaire d'Etienne de La Boétie, M, Bonnefon soutient que Montaigne ne saurait être l'auteur de ces interpolations, parce que, s'il en était l'auteur : « 1* Il serait rangé parmi les fauteurs de désordres ; « 2° Il aurait fait preuve de lâcheté en attaquant le pouvoir sous un nom

d'emprunt ; f< 3** Il aurait trahi la mémoire et compromis la réputation de son ami ; « Considérant que la Saint- Barthélémy n'est pas, comme le

mmwwmm^m^mtf — 23 — pense M. de Vogué du coup d'Etat de décembre et comme semble le croire M. Bonnefon une simple opération de police un peu rude D ; que c'est un des plus grands crimes, peut-être le plus grand crime, de l'histoire, quoiqu'il ait été béni par le pape ; « Considérant que Catherine, Charles IX et Henri III, auteurs de la Saint-Barthélémy et de bien d'autres assassinats auxquels la Saint-Barthélémy n'avait pas mis un terme, s'étaient placés hors la loi, hors l'humanité ; « Considérant que chercher à ruiner la puissance de ces Florentins, et même à débarrasser la France et le monde de ces anarchistes couronnés ne pouvait nuire à l'intérêt de l'ordre ; « Considérant que toujours, ainsi que l'a rappelé M. Bonnefon lui-même, l'absolutisme fut tempéré par l'assassinat, et que le tyrannicide était, au xvi^e siècle, proclamé légitime par tous les partis ; « Considérant qu'il est un peu excessif de prétendre que celui qui veut tuer un tigre est un lâche s'il se cache et ne vas pas droit à lui pour une lutte corps à corps ; « Considérant qu'au xvi^e siècle, ceux qui préconisaient le tyrannicide n'ont jamais pensé qu'ils fussent blâmables d'exposer les exécuteurs de leur pensée aux conséquences de leur acte, alors qu'ils se sauvegardaient eux-mêmes ; « Considérant que Montaigne, pour échapper au bourreau, s'est mis à couvert sous le nom d'un autre qui ne pouvait nullement en souffrir, puisqu'il était mort depuis longtemps ; que M. Bonnefon s'en étonne à tort et ne saurait le faire sans inconséquence, ni s'en indigner, lui qui a écrit que « Montaigne a servi, sous le a couvert des autres, des opinions qui, sans cela, eussent fait a scandale et eussent peut-être mérité le fagot (1) » ; ce qui n'a pas empêché M. Bonnefon de manifester sa sympathie et son admiration pour l'auteur des Essais ; <x Considérant que La Boétie est « l'inthtme frère et inviolable « ami » de Montaigne ; que celui-ci, comme Blossius à l'égard de Gracchus, « tenait la volonté de son ami dans sa manche, et par « puissance et par connaissance » ; que, « s'étant parfaitement « mis l'un à l'autre, ils tenaient parfaitement les rênes de l'incli« nation l'un de l'autre » ; que Montaigne « n'était pas plus en « doute de la volonté d'un tel ami que de la sienne » ; que « les « plaisirs même qui s'offraient à lui, au lieu de le consoler, redou« Liaient le regret de sa perte ; qu'ils étaient à moitié de tout », et qu'il lui semblait qu'en tout ce qu'il sent, tout ce qu'il fait, tout ce qu'il reçoit, «il. lui dérobe sa part (2) » ; « Par ces motifs, (1) P. Bonnefon, Montaigne et ses

amiSy I, 299. (2) Toutes ces citationfi, sauf la première, qui est extraite du testament de La Boétie, sont prises dans le chapitre de V Amitié.

The text on this page is estimated to be only 12.68% accurate

14 — 84 — «t n est jugé que rin ter vent ton de Moniaig^{ne} dans la rédaction dm interpola lions ne saurait être écartée pour les raisons invoquées ; que, bien au contraire, s'il est Taulear des interpolations : <(1° Montaigne est loué, non pas d'avoir été un fauteur de discordes, mais, au milieu des discordes sanglantes qu*il n'avait pas suscitées et qu*il abhorrait, d'avoir voulu aider les victimes à punir les bourreaux ; a 2" Montaigne n'est pas blâmé de Tavoir fait en se mettant à Tabri des représailles ; K 3*" Montaigne est excusé de s'être couvert du nom de son ami ; car, jugeant sa propre action louable, il devait croire que si La Boëlie eût assisté à ces grands événements, il se fût associé à son indignation contre les assassins, non moins qu'à sa noble pitié pour les victimes, et qu'il eût, comme lui, pensé que ce si la tr»<£ hison peut être en quelques cas excusable» alors seulement elle â Test quand elle s'emploie à châtier et trahir la trahison (1) ». A ce jugement qui, j'espère, sera ratifié par Topinion, joignons celui porté sur lui-même par ce grand homme, qui, vivant en « un temps malade » où nul ne pouvait se vanter <c d'employer au service du monde une vertu naisve et sincère (2) », ayant sous les yeux ce le notable spectacle de la mort publique », en écrivait en ces termes ; «Ce crouslement m'anime plus qu'il ne m'atterre, à l'ayde de ma conscience qui se porte, non paisiblement seulement, mais ûërement[^] et ne trouve en quoy se plaindre de nioy (3) ».

(1) Les Essais[^] livre m, ch* I* (â) Ihid., Httc m, eh. IX. (3) J&îrf-, livre m, ch. SIL 5[^]953. — BQrd«aiii. — Imp. G. Daim as, IQ[^] mu Saint- Cb ri atoly.